

Compte-rendu du conseil du 2 juillet 2020

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL,
Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Didier GRABIAUD, Sébastien FISSOT,
Laurent ROUBINET, Michel VILLARS

ABSENTS : Fabienne DACQUET (procuration donnée à Cécile PERAIN), Jean-Bernard RIVASSEAU (procuration donnée à Didier GRABIAUD)

Secrétaire de séance : Cécile PERAIN

Début du conseil : 19 h

Le maire lit l'ordre du jour. Le secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 26 juin 2020 qui est adopté à l'unanimité après une remarque de Claudine ARNAUD sur l'organisation de la journée du 22 août.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019

Le Compte de Gestion ayant été approuvé par les membres du Conseil Municipal, il est présenté le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la Mairie de Rilhac-Lastours pendant l'année 2019 et sont le reflet exact du Compte de Gestion précité, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote et n'y a pas pris part.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif de l'année 2019 qui peut se résumer comme suit est adopté à l'unanimité :

Section de fonctionnement

Mandats émis : 244 448.54 €

Titres émis : 277 662.35 €

Section d'Investissement

Mandats émis : 149 245.40 €

Titres émis : 166 929.79 €

Vote du budget 2020

Le maire présente le **budget primitif communal 2020** qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 296 825.64 €

Section d'investissement : 162 521.83 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif communal 2020 à l'unanimité.

Affectation du résultat

L'affectation des résultats au sein du budget principal primitif 2020 sera effectuée comme suit : total à affecter budget 2020 : compte 002 = 51 379,81 ; compte 001 = 38 867,43 €

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 11,70% (11,70% en 2019)

Taxe foncière (non bâti) : 67,02% (67,02% en 2019)

Règlement du cimetière

Claudine ARNAUD propose de mettre une affiche dans le cimetière rappelant les principes de tri et de respect des tombes lors des travaux d'entretien des particuliers. Le conseil est d'accord pour apposer cette information à l'entrée des cimetières.

Questions diverses

Quelques dates :

- 6 juillet à 16h30 : réunion avec la Châtaigneraie Limousine concernant l'aménagement du bourg,
- 10 juillet : élections des représentants pour les élections sénatoriales à 19h,
- Le 10 à 19h30 réunion des associations pour parler de la journée festive du 22 août,
- 16 juillet : à 10 h à Lavignac réunion « projet territoire chômeurs longue durée ».

Claudine ARNAUD souligne que lors d'un orage l'eau ne s'évacue toujours pas à Gorsas, il est nécessaire de faire des travaux de canalisation de l'eau.

Laurent ROUBINET informe que les problèmes d'humidité dans le sous-sol de la salle des fêtes sont de plus en plus présents.

Fin du conseil : 20h30